

N° 8608¹

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

PROJET DE LOI

**portant modification de la loi modifiée du 2 septembre 2011
portant réorganisation de la Chambre des Métiers**

* * *

AVIS DE LA CHAMBRE DES MÉTIERS

(31.10.2025)

Par son courriel du 25 juillet 2025, Monsieur le Ministre de l'Économie a bien voulu demander l'avis de la Chambre des Métiers au sujet du projet de loi repris sous rubrique.

Le présent projet de loi intègre les dispositions du règlement grand-ducal modifié du 30 septembre 2011 portant organisation de la procédure électorale pour la Chambre des Métiers, qui est abrogé. Les dispositions du règlement grand-ducal sont reprises dans la loi modifiée du 2 septembre 2011 sans modifications.

*

La Chambre des Métiers n'a aucune observation particulière à formuler relativement au projet de loi lui soumis pour avis.

Luxembourg, le 31 octobre 2025

Pour la Chambre des Métiers

Le Directeur Général,
Tom WIRION

Le Président,
Tom OBERWEIS

